

DELIBERATION N° 2004/06-07 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif 2003 de l'Ecole de Musique à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

Investissement :

Dépenses : 1 521,31 euros

Recettes : 348,00 euros

Déficit d'investissement : - 1 173,31 euros

Fonctionnement :

Dépenses : 180 372,96 euros

Recettes : 213 025,92 euros

Excédent de fonctionnement : 32 652,96 euros

Il précise à l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a été consulté pour avis, en date du 27 mai 2004.

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 21 voix pour et 7 abstentions : M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET, M. NOEL (Groupe Ludres Autrement) et Mme A. THOMAS, MM. SAUTROT et FRANOUX (Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le compte administratif 2003 de l'Ecole de Musique et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.